

▼ FINANCES PUBLIQUES

Fusion Trésor public-impôts : une réforme qui a coûté cher

Jugée trop gourmande en augmentation de salaires par la Cour des comptes, elle commence à porter ses fruits, estime la direction.

La Tribune 22/11

PAR CLARISSE JAY

En octobre 2007, le ministre du Budget d'alors, Eric Woerth, lançait la fusion entre la direction générale des impôts et le Trésor public en une seule et unique direction générale des Finances publiques (DGFIP) en 2012. Cette révolution, tentée sans succès par le passé à deux reprises, et qui avait coûté à Christian Sautter son poste de ministre en 2000, devait, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), améliorer le service rendu à l'utilisateur, décloisonner les administrations (celle qui recouvre l'impôt et celle qui calcule l'assiette) et dégager des économies. Mais quatre ans après, force est de constater que les économies

escomptées ne sont pas au rendez-vous. Dans un rapport publié fin octobre à la demande de la commission des Finances du Sénat, la Cour des comptes salue certes « la conduite maîtrisée », dans le respect des délais, de « ces processus lourds et complexes » et les « premiers pas encourageants » en matière de couverture territoriale. Mais elle pointe aussi l'absence d'économies générées par les suppressions d'effectifs (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite en vertu de la RGPP).

■ « TENSIONS BUDGÉRAIRES » EN VUE

« Le lien entre les suppressions d'emplois et l'augmentation de la productivité n'est pas établi », notent les magistrats de la rue Cambon, précisant que le surcoût des contreparties financières accor-

L'ARTICLE DU JOUR

dées aux agents ont contribué « à hauteur de 209,1 millions d'euros à l'augmentation de la masse salariale entre 2007 et 2012 ».

De 2008 à 2010, les postes ont reculé de 3 %, à 120.191 agents, alors que la masse salariale, elle, a progressé de 1 % à 4,994 milliards d'euros. Pire, selon une annexe au rapport Carrez sur le budget 2012, la DGFIP pourrait, malgré le dégel de ses réserves de précaution, affronter des « tensions budgétaires pour la fin de l'exercice 2011 ». À cela s'ajoutent le mal-être des agents, l'augmentation de la charge du travail et les difficultés de l'accueil du public « dans les services des impôts des particuliers (SIP) comme dans les services des impôts aux entreprises (SIE) », note le rapporteur spécial (PS) Thierry Carcenac.

Des constats que ne partage pas Philippe Parini, le directeur gé-

La masse salariale devrait baisser pour la première fois à 4,953 milliards d'euros en 2012 hors inflation, selon Philippe Parini, directeur de la DGFIP.

ral de la DGFIP. « Sur 2008-2012, 13.000 emplois auront été supprimés, contre 8.000 les cinq années précédentes, soit deux fonctionnaires sur trois, expose-t-il à « La Tribune ». Nous avons gagné en synergie et en productivité. » Quant au coût de la fusion, les mesures de « retour » aux agents (300 millions d'euros sous forme de majoration de primes sur 600 millions de surcoûts, selon la Cour des comptes) ont il est vrai représenté 52 % des gains tirés des suppressions de postes, admet Philippe Parini. Mais « nous avons strictement respecté les règles du chef de l'État, et à l'avenir ces redistributions ne coûteront plus que 200 millions par an grâce à la fusion. Il s'agit d'un acte managérial important en début de processus », insiste Philippe Parini. Surtout, le directeur de la DGFIP insiste sur le tassement à terme des surcoûts. Selon lui, la masse salariale devrait baisser pour la première fois à 4,953 milliards d'euros en 2012 hors inflation. Baisse d'un tiers du budget informatique (qui sera unifiée dans trois ans) passés les déboires du progiciel Chorus, rationalisation immobilière, coopération accrue entre les services et avec les administrations sociales, tout cela doit à contribuer à une meilleure gestion à l'avenir. Pour aller plus loin, la DGFIP compte se pencher sur l'organisation de son réseau et la simplification des processus afin de gagner encore en productivité.

Les élections professionnelles des fonctionnaires, qui viennent de se terminer, ont vu FO prendre la première place à la FSU, désormais deuxième et talonnée par la CGT.

FO devient le premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

C'était pressenti, c'est désormais fait. A l'issue des votes, mardi dernier, des agents de France Télécom et de ceux du ministère de la Justice, qui viennent compléter et clore les élections générales des fonctionnaires du 22 octobre, FO devient la première organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat.

Selon les résultats quasi définitifs (7 % des voix restaient à dépouiller à France Télécom vendredi soir, un total trop faible pour changer la donne) calculés par plusieurs syndicats, FO obtient ainsi 16,6 % des voix, contre 15,9 % pour la FSU et 15,8 % pour la CGT. Suivent la CFDT (14,5 %) et l'Unsa (13,9 %). Il con-

vient de noter que ces scores incluent le vote des professeurs de l'enseignement privé, dont la prise en compte ou non dans la mesure de la représentativité des syndicats de fonctionnaires n'est pas encore arbitrée. Mais le trio de tête reste inchangé en les excluant du champ (FO 17,8 %, FSU 17,1 %, CGT 16,5 %).

Un discours qui a fait mouche

C'est une première pour la centrale de Jean-Claude Mailly, traditionnellement troisième sur l'échiquier syndical à l'Etat. En plein débat sur les suppressions de postes, son discours très virulent sur « la casse du secteur public » a fait mouche, dopant notamment son audience à l'Educa-



FO, veut revenir à la défense des droits des fonctionnaires.

tion (10 %, + 3). « Les fonctionnaires et agents publics marquent à nouveau leur attachement à la défense de leurs droits », se félicite FO. Elle a en outre bénéficié depuis deux ans de l'afflux dans ses rangs de troupes quittant l'Unsa-police suite à des fâcheries internes et de celles de petits syndicats menacés par la réforme de la représentativité.

FO se hisse aussi sur la première marche du podium à la faveur de la lourde chute de la FSU, qui perd quatre points, frappée par l'effondrement de la participation à l'Education, qu'elle impute à des ratés du gouvernement dans la mise en place du vote électronique.

DEREK PERROTTE